

# PNA : état des lieux en Grand Est

---

Journée des animateurs  
PNA/PRA

23 janvier 2018



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

GRAND EST

# Plan

1. Base réglementaire
2. Contenu et vocation de l'outil PNA
3. Comment sont identifiées les espèces PNA
4. Etat des lieux national
5. Etat des lieux en Grand Est

# Plans Nationaux d'Action : *base réglementaire et réforme*

- **Objectif réglementaire** : assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces de faune et de flore sauvages
  - Articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement
    - listant les « activités » interdites (destruction de spécimens et/ou d'habitats d'espèces protégés, perturbation, déplacement...) concernant les **espèces protégées** (listées par arrêtés ministériels), en tout lieu ;
    - donnant les conditions de dérogation à ces interdictions (application de la séquence Eviter/Réduire/Compenser) ;
  - Article L. 411-3 prévoit la mise en place d'actions spécifiques pour restaurer les populations et les habitats d'**espèces protégées**, notamment les **Plans Nationaux d'Actions**
- La note du 9 mai 2017 (MTES) rénove le dispositif PNA

***A la lumière du rapport du CGEDD – 2014 « PNA : une politique à refonder » et de la loi Biodiversité du 8 août 2016***

Protection stricte  
des espèces

Outils  
complémentaires

# Structure -type d'un PNA

(ou de son adaptation régionale (PRA))

Agir selon 3 grands axes :

- **Connaissance**  **Mieux connaître les espèces**  
*organiser un suivi cohérent des populations*
- **Sensibilisation**  **Mieux les faire connaître**  
*informer les acteurs concernés et le public*
- **Protection et Gestion**  **Mieux les faire prendre en compte**  
*mettre en œuvre des actions de restauration, de gestion et des outils de protection / prendre en compte dans les activités humaines et les politiques publiques*

## Architecture-type

- Présentation et écologie des espèces / État des connaissances
- État des lieux sur le territoire concerné
- Évaluation des menaces et priorités d'actions
- Fiches-action

# Structure -type d'un PNA

(ou de son adaptation régionale (PRA))

- Le développement des connaissances : Il vise à organiser le suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, de leurs habitats et de leur état de conservation.
- Les actions de gestion et de restauration : Elles visent à coordonner les actions favorables à la restauration des espèces ou de leurs habitats
- Les actions de protection : Ces actions visent la non-dégradation des espèces et de leurs habitats.
- L'information et la formation : Ces actions visent à informer les acteurs concernés, ainsi que le public, et à faciliter l'intégration de la protection des espèces, aussi bien dans les activités humaines que dans les politiques publiques

# Un outil « intégrateur »

- Le Plan National d'Actions a vocation à utiliser tous les outils existants et à les coordonner et les activer dans une vision globale et intégratrice.
- Tous les acteurs œuvrant à la conservation ou la restauration d'une espèce PNA sont amenés à **PRENDRE** et à **DONNER**
- **PRENDRE** dans un PNA/PRA les éléments utiles à l'action, en coordination avec l'animateur du plan et en cohérence avec son ambition ;
- **DONNER** les informations sur les actions menées à la faveur des espèces, au titre des espaces protégés, des politiques sectorielles (eau, agricole...), des initiatives associatives...
  - **Le PNA pourra orienter (voire susciter), dans un esprit d'aide à la décision, toute action en faveur des espèces**
  - **Le PNA est légitime à centraliser toutes les actions menées en faveur des espèces concernées**

# Comment sont identifiées les espèces prioritaires pour l'action publique ?

## 1660

espèces de Flore et de Faune sauvages menacées de disparition

- **Espèce menacée : Statut UICN LRN VU / EN / CR**
  - Attention : analyse limitée aux groupes taxonomiques évalués (et les mieux connus) (vertébrés, 4 ordres d'insectes, crustacés, mollusques, flore vasculaire)
- Puis, application d'une méthode de hiérarchisation MNHN/ UMS Patrimoine aboutissant à **639 espèces métropolitaines** prioritaires pour l'action publique
- Et enfin, une analyse pour déterminer quels sont les outils les plus efficaces pour agir....(et, *in fine*, pour quelles espèces un PNA est-il pertinent ?)

# espèces sauvages en France

Critères UICN

## espèces menacées de disparition

Critères MNHN

## espèces menacées de disparition et prioritaires pour l'action publique

espèces pour lesquelles aucun outil ne permet (plus) d'agir

ex : rhinolophe de Méhely, hespérie du barbon, pigeon biset, hibou des marais

339 espèces florales

134 micro-crustacés

173 espèces restantes

Si pertinent

si connaissances insuffisantes pour l'action

### diagnostic

ex : écrevisses, pélobate cultripède

**Programme d'acquisition de connaissances**

ex : damier du frêne, lamproie de rivière

Alimente la réflexion

### quel(s) outil(s) adapté(s) à l'espèce?

#### Protection stricte de l'espèce ou de son habitat

ex : grenouille des champs, truite à grosses tâches, muscardin

Protection réglementaire  
SCAP (parcs, APPB, réserves)

Acquisition foncière

ex : pingouin torda, lézard du val d'Aran, ganga cata

#### Gestion durable de l'espèce ou de son habitat

Natura 2000 ex : guillemot de Troil, graphodère à deux lignes

TVB ex : campagnol amphibie, triton marbré

Plan zones humides ex : marouette poussin, marouette de Baillon

PLAGEPOMI ex : anguille européenne, saumon

#### Autres politiques publiques

Politique de l'eau ex : crustacés d'eau douce, apron du Rhône

Politique d'installations classées

Politique de l'urbanisme ex : grenouille des champs

Politique agricole ex : hamster commun, râle des genêts

Si les outils existants suffisent mais nécessitent un document de référence

Si les outils précédents ne suffisent pas au rétablissement d'une espèce en danger

**PNA rétablissement**

ex : apron du Rhône, vison d'Europe, aigle de Bonelli, Hamster commun

Une fois l'espèce rétablie, si l'espèce nécessite des actions à long terme

espèces non menacées en cohabitation avec les activités humaines

ex : loup gris, vautour fauve

**PNA conservation**

ex : castor d'Europe, loutre d'Europe, percnoptère d'Égypte, sittelle corse

# Les espèces retenues pour les PNA (màj 2018)

- **Attention !**

*La distinction PNA rétablissement / PNA conservation n'est pas détaillée ici.*

- **En France métropolitaine (en cours et en préparation) :**

**30 PNA Faune monospécifiques / 10 PNA Faune polypécifiques**

**8 PNA Flore monospécifiques / 1 PNA Flore polypécifique**

**Au total 49 PNA métropolitains, bénéficiant à 113 espèces**

**+ 102 taxons de plantes messicoles**

**+ des milliers d'espèces d'insectes pollinisateurs sauvages**

*Pour rappel : le cadrage national indique aussi que des réflexions sont en cours pour la mise en place de PNA Habitats, comme par exemples :*

- *PNA Forêt (Vieux bois?)*
- *PNA Oiseaux des roselières*
- *PNA Oiseaux des prairies humides*



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

GRAND EST

# En Grand Est

Sur les 49 PNA métropolitains,

# 18

font l'objet d'une déclinaison  
ou, *a minima*, d'actions  
en région Grand Est



# Mammifères

- \* **Chiroptères** : GEPMA / CPEPESC / CENCA

*25 espèces (la quasi totalité des espèces GE) – dont les 7 espèces d'IC*

*actions – phare : suivis / mise en défens / Veille Marchés Publics /  
Médiation*

- **Hamster commun** : DREAL

*actions – phare : suivi des populations / cultures favorables – maillage /  
renforcement*

- \* **Castor d'Europe** : GEPMA / GEML / RenArd

*actions – phare : suivis / impact sur les milieux / gestion des conflits /*

*Plan « Vivre avec le Castor » - rédaction en cours (ONCFS)*

*Plan Régional d'Actions (pas une espèce PNA)*

# Oiseaux

*Animation : LPO Champagne-Ardenne, LPO Alsace, LOANA*

## *les rapaces*

- **\* Milan royal :**

actions – phare : *Suivi de la nidification / Formation des acteurs / Impact éolien et Bromadiolone /*

- **\* Balbuzard pêcheur et Pygargue à queue blanche :**

actions – phare : *Suivi de la nidification / Installation de plateformes / Prévention du dérangement....*

# Oiseaux

*Animation : LPO Champagne-Ardenne, LPO Alsace, LOANA*

## *les oiseaux des milieux agricoles*

- ***Pie-grièche grise et pie-grièche à tête rousse :***

*actions – phare : Surveillance des populations / Conservation des vergers / Sensibilisation*

- ***\* Rôle des genêts : (CPIE Meuse et LPO)***

*actions – phare : Suivi de la nidification / Mesures d'urgence / MAEC / sensibilisation des agriculteurs*

- ***\* Grand tétras (PNRBV/PNRHJ/ONCFS)***

*actions – phare : Qualité des habitats / quiétude – usagers du massif*

# Oiseaux

## *les oiseaux forestiers*

- \* **Grand tétras**

*Animation : PNRBV/PNRHJ*

*actions – phare : Qualité des habitats (gestion sylvicole et sénescence) /  
quiétude – sensibilisation des usagers du massif*

# Amphibiens

- ***Crapaud vert,***
- **\* *Sonneur à ventre jaune***
- ***Pélobate brun***

*Animation : BUFO / CENL / CPIE Soulaines*

*actions – phare : Connaissance / Suivis / Restauration d'habitat / prise en compte dans les projets / Sensibilisation sur les bonnes pratiques (gestion forestière)*

# Entomofaune

- **Maculinea (5 espèces ou écotypes, dont 2 d'IC (\*))**

*Animation : CSA / CENL / CENCA*

*actions – phare : Connaissance / Suivi des populations / Gestion favorable / renforcement et expérimentation plantes-hôtes / Sensibilisation*

**Plan en cours d'élargissement « Papillons de jour » (OPIE)**

**Projet soumis à l'avis du CNPN (21 juin 2018)**

**14 espèces en Grand Est dont, d'intérêt communautaire :**

- \**Damier de la Succise*
- \**Damier du Frêne*
- \**Cuivré des marais*
- \**Cuivré de la Bistorte*
- \**Azuré des paluds*
- \**Azuré de la Sanguisorbe*

# Entomofaune

- **Odonates (9 espèces) dont 4 espèces d'IC**

*Animation : CENL / CPIE Soulaines / Imago*

*Réflexion stratégique à relancer*

pistes d'actions : *Connaissance / Articulation loi sur l'Eau / Amélioration des milieux*

- **Insectes pollinisateurs**

*Animation : MTES, actions en région GE (SLE / Entomologic / Apicool)*

actions – phare : *Connaissance / Atlas des bourdons / Gestion favorable (accompagnement d'acteurs) / sensibilisation tous publics et experts...*

# Flore

- \* ***Liparis de Loesel***

*en démarrage (CBN Bailleul / CBNBP)*

*actions : prospection des stations historiques / suivi / restauration d'habitats et gestion favorable*

- \* ***Luronium natans***

*CBNBP*

*actions : prospection / mesures de conservation en dialogue avec les propriétaires*

- **Plantes messicoles**

*2018 : Etat des lieux Grand Est réalisé - identification des territoires à enjeux*

*2019 : identification des pratiques favorables en Grand Est*